

Formation AIPR Encadrant

Le centre de formation SécuritéUp est agréé par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE) sous le n°320.

Public Visé

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR "encadrant". Cet encadrant doit être présent sur le chantier ou être en capacité de s'y rendre dans la demi-journée.

Pré Requis

Compréhension du français

Objectifs pédagogiques

Obtenir sa certification AIPR

Parcours pédagogique

Enseignement théorique :

- Les réseaux et les accidents
- Disposition réglementaires
- Les intervenants et leur rôle
- Les risques liés aux réseaux
- Identification des réseaux
- Travaux à proximité des réseaux
- Travaux sans tranchée
- Travaux urgents

Une étape nouvelle de la réforme anti-endommagement est entrée en application le 1er janvier 2018, celle relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux. Tous les acteurs - maîtres d'ouvrages public et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'oeuvre, et les entreprises de travaux - sont concernés.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les questions SCM susceptibles d'être posées à l'examen font partie d'un ensemble de 178 questions élaborés par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes, et auxquelles sont associées des illustrations.

Le QCM encadrant comprend 40 questions.

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 1 à 6 Personnes



Contactez-nous !

Delphine ROGER
Responsable comptabilité

Tél. : 0478901071
Mail : contact@securitup.fr